



BTSA

Gestion et protection de la nature



Niveau 3

Examen 2013



Attention, le BTSA GPN est un diplôme rénové pour l'examen 2013. Il est donc l'objet de modifications réglementaires, qui sont effectives pour l'examen 2013 et qui concernent les personnes se formant en 2 ans, dès la rentrée 2011. Ces modifications ne sont pas encore toutes connues.

Quels métiers ?

Cette formation vise à développer des compétences sur la gestion d'espaces et de territoires en vue de préserver la biodiversité (faune, flore et milieux).

Ces compétences sont variées puisqu'elles devront vous permettre d'établir des diagnostics et des expertises naturalistes (inventaires de la faune et de flore, identification et cartographie de milieu, identification de problèmes, évaluation de l'intérêt écologique d'un site...) en milieux protégés (réserves et parcs) ou non (espaces ruraux forestiers et agricoles, espaces périurbains, rivières et étangs...).

Elles devront vous permettre aussi d'identifier les enjeux sociaux et de négocier avec d'autres acteurs des territoires ruraux, ou d'être capable de définir des objectifs de gestion, de mettre en œuvre des opérations de génie écologique ou d'animation du public, ou encore de participer à la conception de projet de gestion environnemental et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Finalement, les métiers visés sont essentiellement :

- technicien/chef de chantier de génie écologique (ex. : technicien rivière),
- chargé d'études naturalistes (inventaires, suivis d'espèces...),
- technicien/garde (surveillance, entretien, prévention voire police),
- animateur/éducateur (animation d'un public, conception des projets en éducation à l'EDD),
- animateur du patrimoine (animation tourisme nature, projets de valorisation du patrimoine naturel).

Formation

Cette formation s'adresse avant tout à un public qui doit s'impliquer dans des actions de gestion de territoire et d'espaces naturels ou bien à des acteurs de la protection de la nature qui désirent valider les compétences qu'ils ont acquises au cours de leurs expériences.

Durée

La durée de la formation est de **2 ans**.

L'examen aura lieu en **juin 2013**.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA

M21 Organisation économique, sociale et juridique

M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 Langue vivante

M41 Traitement de données (mathématiques)

M42 Technologies de l'informatique et du multimédia

• 6 modules spécifiques à l'option GPN

M51 Expertises naturalistes

M52 Gestion de la nature et concertation territoriale

M53 Opération de génie écologique

M54 Animation d'un public

M55 Démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels

M56 Mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature

Stage

La formation inclut un ou plusieurs stages pour permettre de développer ses compétences dans un contexte professionnel :

- un stage obligatoire de 8 à 10 semaines, pouvant être fractionné, dans un organisme, un service d'une collectivité territoriale, une entreprise, un bureau d'étude ou une association, actif dans la Gestion et la Protection de la Nature ; ce stage doit permettre de mener une étude d'ordre technique qui servira de support à l'épreuve terminale E7 ;
- un ou plusieurs stages de courte durée pour explorer d'autres aspects professionnels de la Gestion et Protection de la Nature ou affirmer son projet professionnel.

Sessions de regroupement*

Trois sessions d'une semaine chacune par année.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires d'Eduter-Cnpr, à Neuvic (19), à Périgueux (24), à Saint-Chély-d'Apcher (48), ou avec des associations.

Eduter-Cnpr prend en charge les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

* Sous réserve de modification.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur www.eduter-cnpr.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en deux groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves des premier et deuxième groupes, après application des coefficients.

Deux épreuves du premier groupe : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
E 1 : Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h 00	écrite
E 7 : Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	4 8	3 h 00 40 min	écrite orale

Cinq épreuves du deuxième groupe : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
E 2 : Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation SocioCulturelle) (M21, M22)	3	30 min	orale
E 3 : Langue vivante (M23)	3	1 h 00	orale
E 4* : Traitement de données (M41, M42)	3	3 h 00	écrite
E 5 : Épreuve d'économie et filière (M52, M55)	3	3 h 30	écrite
E 6 : Épreuve scientifique et technique (M51, M53, M54, M56)	6	1/2 journée + 2 h 00	pratique et écrite

* L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Conditions d'inscription

• Pour une formation en 2 ans :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

• Pour une formation en 1 an :

- soit être titulaire de certains BTS, BTSA, DUT, DEUG ou DEUST, ou avoir suivi en totalité des classes préparatoires aux écoles d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ou commercial (analyse au cas par cas),
- soit être titulaire d'un baccalauréat ou d'un BTA et justifier de trois années de pratique professionnelle, à la date des épreuves, sur avis du responsable de formation.

Dispense d'épreuves

Les candidats déjà **titulaires d'un BTS, DUT, DEUG ou DEUST**, ou déjà **titulaires d'un BTSA** dans une autre option ou spécialité, peuvent être dispensés des 4 épreuves suivantes :

- épreuve du premier groupe : E1,
- épreuves du deuxième groupe : E2, E3, E4.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt